

Déclaration préalable du SNUipp-FSU23 au CDF du 15 octobre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous n'aviez pas, avant cette rentrée, convoqué de Conseil Départemental de Formation depuis le 14 juin 2019. Il est pourtant clairement écrit dans la circulaire n°84-505 du 24 décembre 1984 relative à la formation initiale et continue que « Le conseil se réunit, à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, président, au moins trois fois par an, et en tout état de cause au début du premier trimestre de l'année scolaire. ». Si la fin de l'année scolaire dernière a connu un contexte sanitaire particulier, demandant une adaptation quant à la tenue de certaines instances, cette excuse ne peut toutefois pas expliquer l'absence de convocation du Conseil Départemental de Formation sur toute l'année scolaire. D'autant plus que de nombreuses autres instances ont pu être organisées de façon dématérialisée.

Aujourd'hui est donc convoqué le premier conseil de formation de l'année faisant suite à une première convocation le vendredi 18 septembre 2020, jour où des enseignant.e.s maîtres.ses formateurs.trices, membres du conseil départemental de formation, accueillaient les stagiaires dans leur classe. Comment peut-on organiser une réunion traitant de la formation sans s'assurer de la présence de la plupart des formateurs du département ? Cela interroge ...

Ce premier conseil de formation de l'année se tient donc alors que la première période est en passe d'être terminée et qu'un certain nombre d'actions de formation sont déjà engagées... Cela interroge sur vos attentes quant à la réunion de cette instance et la considération que vous pouvez avoir pour les collègues qui se sont déplacés aujourd'hui pour travailler aujourd'hui à la mise en place d'une formation ambitieuse correspondant aux besoins des personnels et concourant à favoriser les réussites de tous les élèves.

Aujourd'hui, nous nous réunissons donc pour faire le bilan des formations de l'année passée ainsi que pour prendre connaissance du plan de formation continue départemental pour l'année 2020-2021. Nous sommes forts surpris par la pauvreté d'informations données dans ces documents. Alors que les enseignants ont déjà bien entamé leur année scolaire, ils sont toujours à la veille de savoir ce que l'administration leur propose comme formation. Et lorsque nous découvrons le peu de détails contenus dans les documents de travail proposés, nous nous inquiétons... Nous espérons que cette réunion permettra d'étoffer cette offre.

Nous ne comprenons pas, non plus, l'absence de stage à candidature individuelle dans le plan de formation présenté. Nous attendons, de ce Conseil Départemental de Formation, des éléments d'explication.

Par ailleurs, le recentrage, encore plus important cette année, sur les fondamentaux nous semble ignorer totalement les besoins de formation des enseignants du département. Pour le SNUipp-FSU 23, l'école ne se résume pas uniquement à enseigner du français et des mathématiques. Les besoins en formations sont importants. Pour mémoire, le stage à candidature individuelle proposé l'année dernière sur la prise en charge des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers avait recueilli un nombre important de candidatures. Qu'en est-il cette année ? Quelle aide, quelle formation sera apportée aux personnels ?

Cette année, seules 6h de formations « autres » sont proposées aux personnels non retenus pour les PUM et PUF.

Le SNUipp-FSU23 réaffirme sa volonté d'une offre de formation, ouverte aux AESH, conséquente, diverse, basée sur la remontée des besoins réels des personnels et concourant à favoriser les réussites de tous les élèves.